



Ministère
du Commerce
et de l'Industrie

Direction du Contrôle
de la Qualité et de la Protection
du Consommateur
DCQPC

PROJET DE MODERNISATION ET DE DYNAMISATION DU SERVICE D'INSPECTION DE LA DCQPC

**DCQPC
(MDSI-DCQPC)**

**ÉTUDE SUR LA QUALITÉ DES EAUX TRAITÉES
ET CONDITIONNÉES EN VENTE DANS LA
RÉGION MÉTROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE (RMPP)**

JANVIER 2026



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

PLAN

- Introduction
- Objectif
- Méthodologie
- Résultats
- Conclusion & recommandations

INTRODUCTION

La DCPC est chargée de Contrôler la conformité des produits et des activités des commerçants et entreprises commerciales aux Lois et Règlements en vigueur

**INSPECTION DE LA
QUALITÉ**

**PROMOTION,
CONTRÔLE ET
CERTIFICATION DE
LA QUALITÉ**

**PROTECTION DU
CONSOMMATEUR**

**MÉTROLOGIE
LÉGALE**

Diriger, organiser et superviser les processus d'investigation ou d'étude qui ont pour but de contribuer à l'information et à l'éducation du consommateur

INTRODUCTION

- L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme reconnu à l'échelle internationale qui découle du droit à un niveau de vie suffisant, consacré à l'article 11.1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels;
- La présence de certains contaminants dans l'eau destinée à la consommation humaine peut causer des préjudices à la santé allant de simples pathologies à de graves maladies voire incurables;
- La vérification de la conformité des produits constitue l'une des prérogatives du Ministère du Commerce et de l'Industrie, répondant à une obligation de protéger les droits et les intérêts du consommateur conformément.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

- Protéger les consommateurs en garantissant que les eaux en vente sur le marché sont de bonne qualité physicochimique et microbiologique.
- ✓ Dépister les nouvelles entreprises de traitement et de distribution d'eau traitée et/ou conditionnée dans la Région Métropolitaine de Port-au-Prince ;
- ✓ Inspecter les entreprises et contrôler la qualité physicochimique et microbiologique des eaux ;
- ✓ Etudier la présentation des différentes marques d'eau embouteillée et ensachée en vente sur le marché afin d'évaluer leur conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- ✓ Faire des recommandations aux fournisseurs pour la prise de mesures correctives et aux autorités du MCI pour les suites utiles;
- ✓ Informer les consommateurs sur la qualité des eaux traitées et conditionnées mises à leur disposition par les entreprises ;
- ✓ Fournir des données sur la qualité des eaux aux autorités du MCI afin de prendre des mesures en vue de protéger la santé et les droits des consommateurs.

MÉTHODOLOGIE

- **Population et échantillons d'étude**

Bouteilles produites localement	5 marques
Bouteilles d'eau importées	3 marques
Cinq (5) gallons	2 marques
Sachets	27 marques
Kiosques de traitement	5 points
Kiosques de revente	60 points
Total	102



MÉTHODOLOGIE

- **Population et échantillons d'étude**

Catégories	Echantillons
Bouteilles produites localement	10
Bouteilles d'eau importées	5
Cinq (5) gallons	2
Sachets	27
Kiosques de traitement	5
Kiosques de revente	60
Total	109



MÉTHODOLOGIE

☐ Matériels et méthode

- Dépistage des nouvelles entreprises/marques ;
- Collecte d'échantillons de toutes les marques observées
- Etude de la présentation des emballages;
- Préparation et conditionnement des échantillons de laboratoire ;
- Tests physicochimiques sur place
- Acheminement des échantillons au laboratoire ;
- Réception des certificats d'analyse et traitement des données ;
- Préparation et soumission du rapport aux autorités pour suites utiles.



MÉTHODOLOGIE

❑ Matériels et méthode

- Flacons stériles pour le prélèvement des échantillons d'eau traitée ;
- Labels pour le codage des échantillons ;
- Igloo pour le conditionnement et le transport des échantillons ;
- Glaçons pour le conditionnement des échantillons à 4°C ;
- Alcool 70° pour stériliser les mains et les parois ;
- Gants, Papier/essuie mains ;
- Ciseaux pour couper les échantillons d'eau ensachés ;
- Multimètre pour réaliser des tests physicochimiques sur place



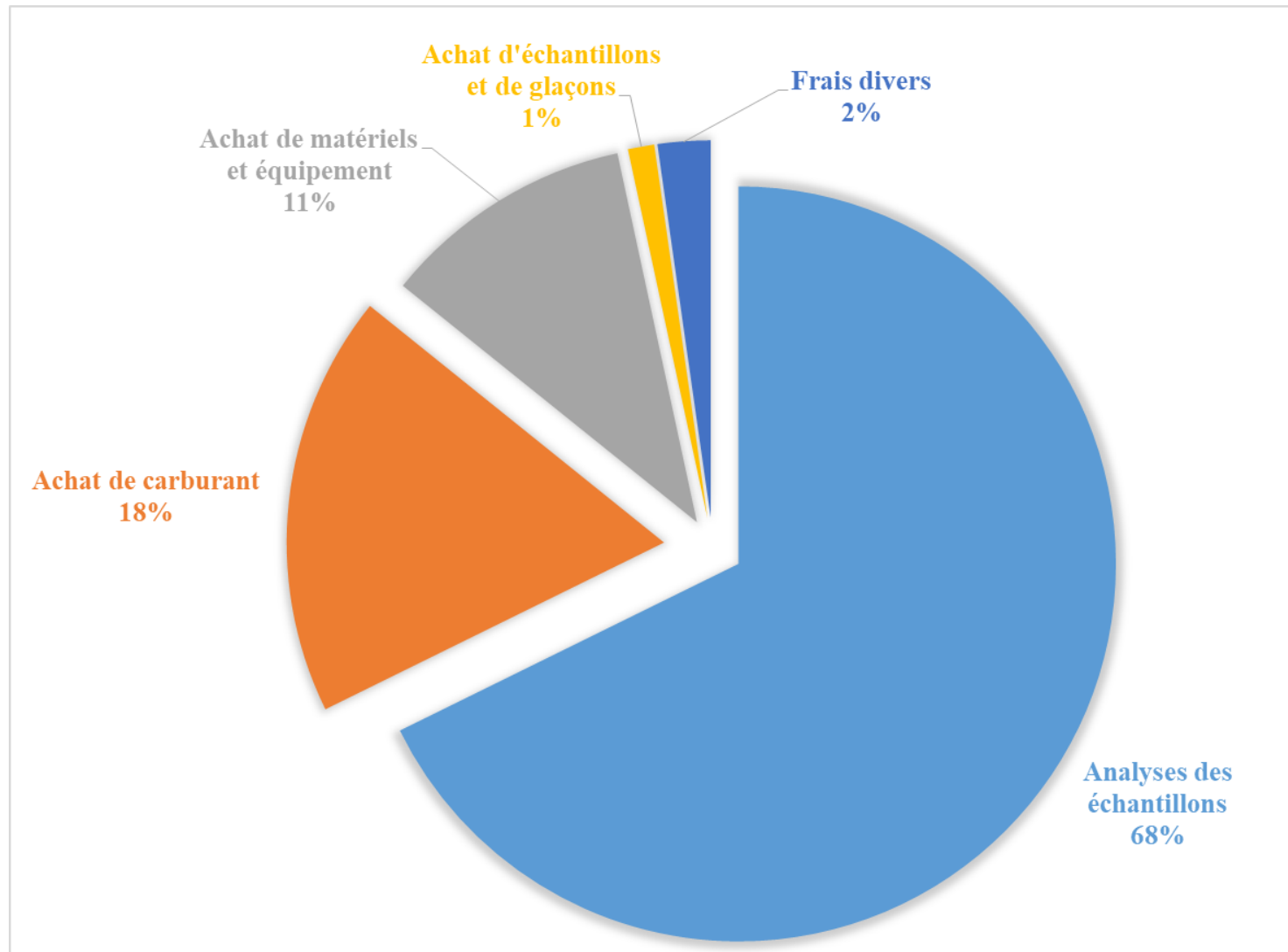
MÉTHODOLOGIE

□ Paramètres de contrôle

- Informations contenues sur les emballages;
- Paramètres organoleptiques;
- Paramètres physicochimiques;
- Paramètres bactériologiques;
- Transport, stockage et conservation

MÉTHODOLOGIE

☐ RESSOURCES FINANCIÈRES



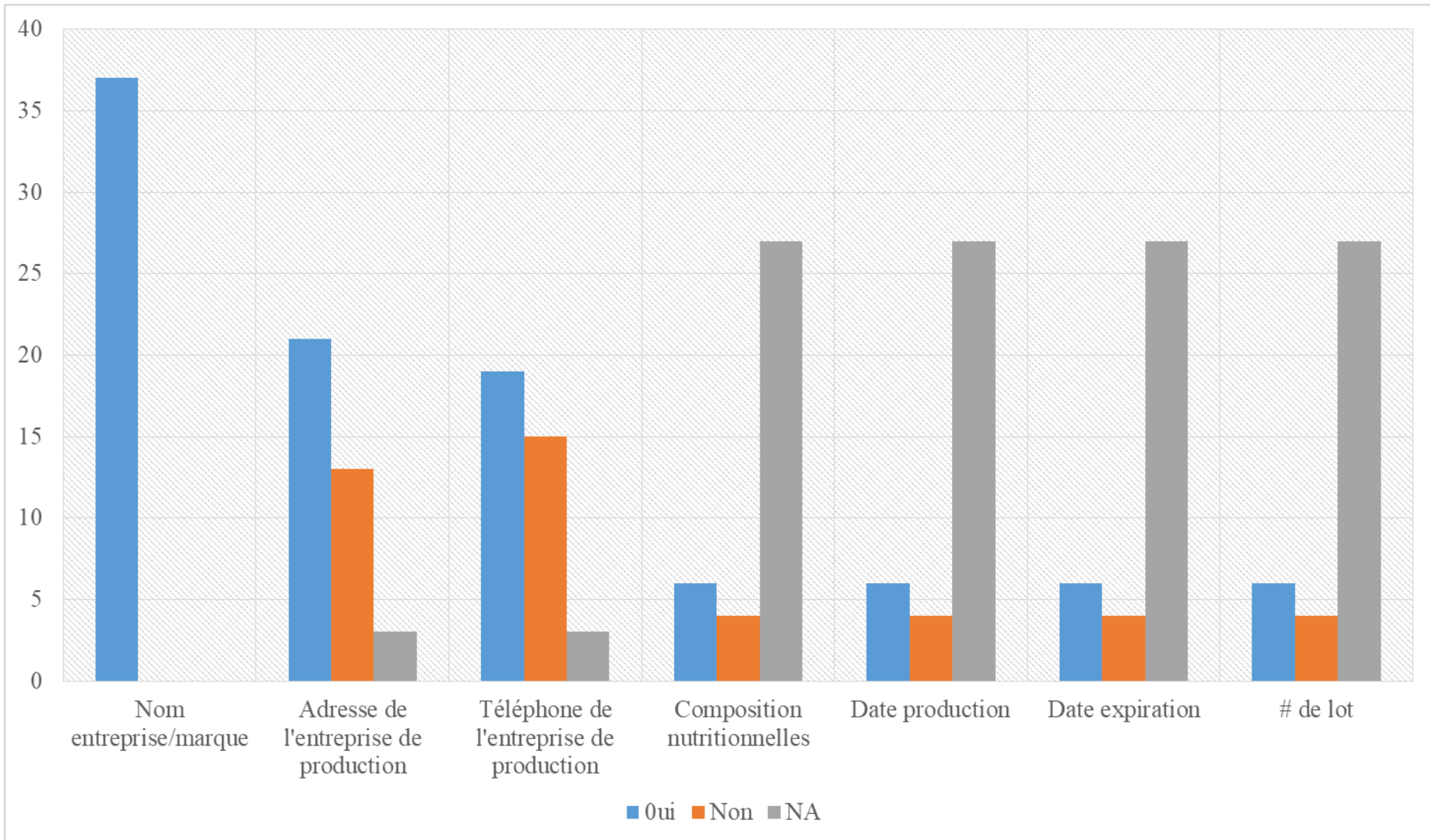
MÉTHODOLOGIE

□ Chronogramme/période de réalisation

Date/période	Activités
19 au 25 Août 2025	Collecte d'échantillons de bouteille d'eau à travers des supermarchés
25 Août 2025	Préparation et conditionnement des échantillons de bouteilles d'eau
26 Août 2025	Acheminement des échantillons de bouteilles d'eau au laboratoire
25 au 29 Août 2025	Collecte d'échantillons de sachets d'eau à travers la RMPP
1 ^{er} Sept. 2025	Préparation et conditionnement des échantillons de sachet d'eau
02 Sept. 2025	Acheminement des échantillons de sachets d'eau au laboratoire
02 Sept. 2025	Réception des résultats des échantillons de bouteilles d'eau
1 ^{er} au 05 Sept. 2025	Collecte d'échantillons de sachet d'eau à travers la RMPP
08 Sept. 2025	Préparation et conditionnement des échantillons de sachet d'eau
09 Sept. 2025	Acheminement des résultats des échantillons de sachets d'eau
09 Sept. 2025	Réception des résultats des échantillons de sachets d'eau
09 Sept. 2025 à 23 Janvier 2026	Collecte d'échantillons dans les kiosques, leur acheminement au laboratoire pour analyse et réception des résultats pour traitement.

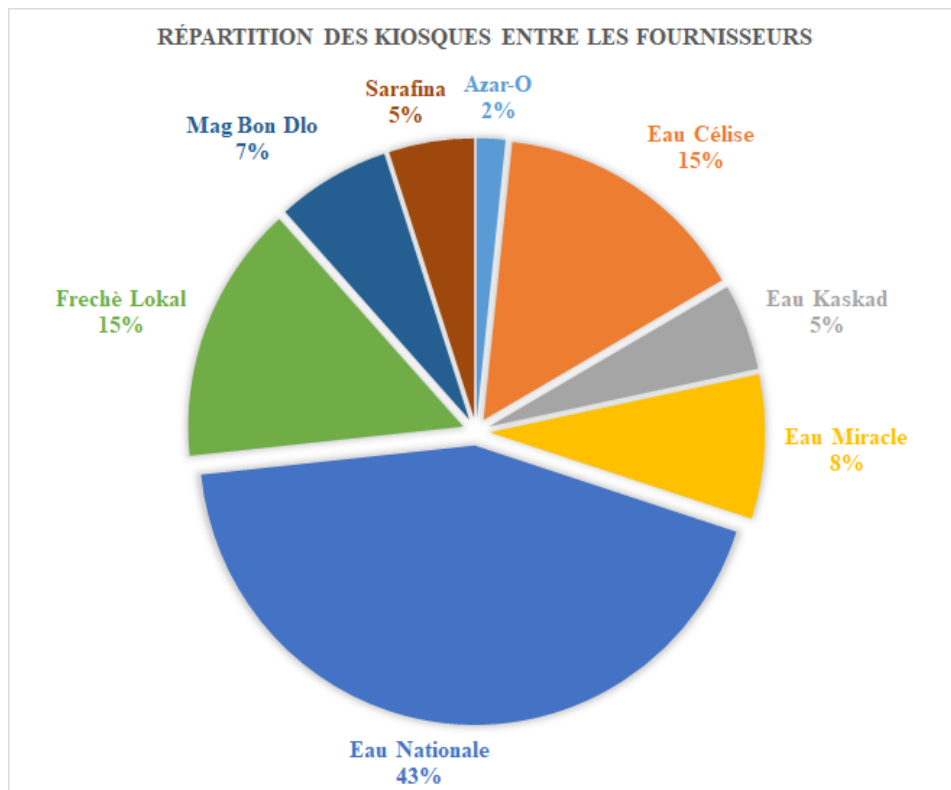
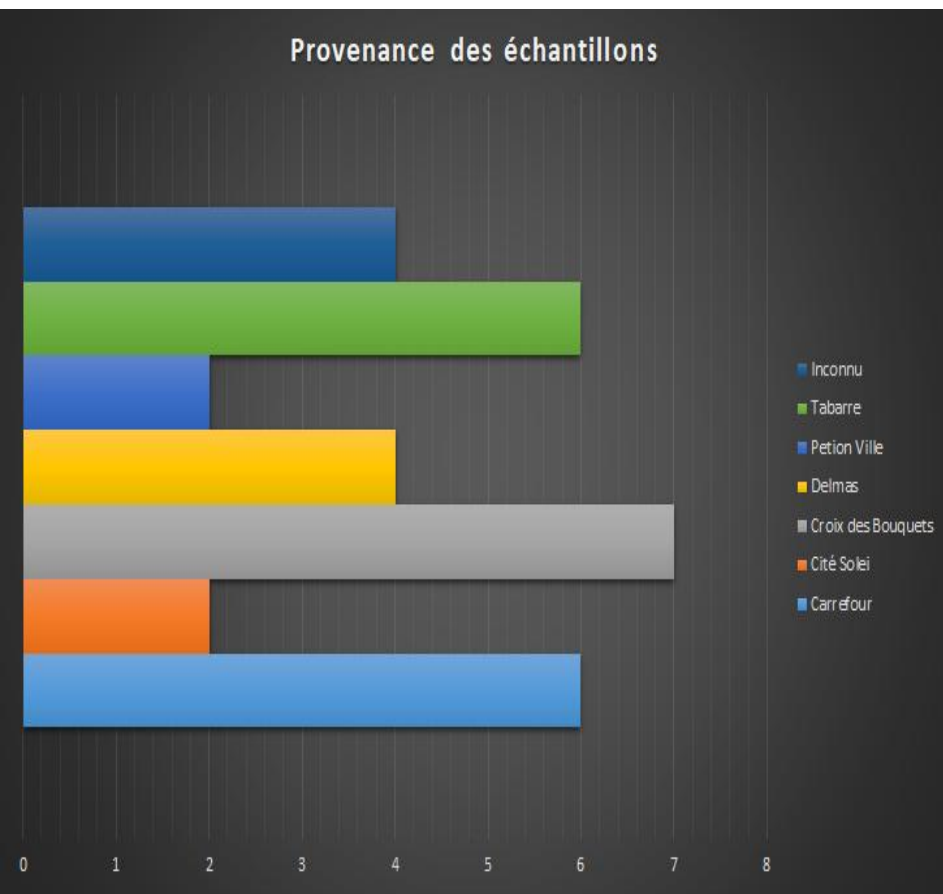
RÉSULTATS

☐ Informations disponibles sur les emballages des marques conditionnées



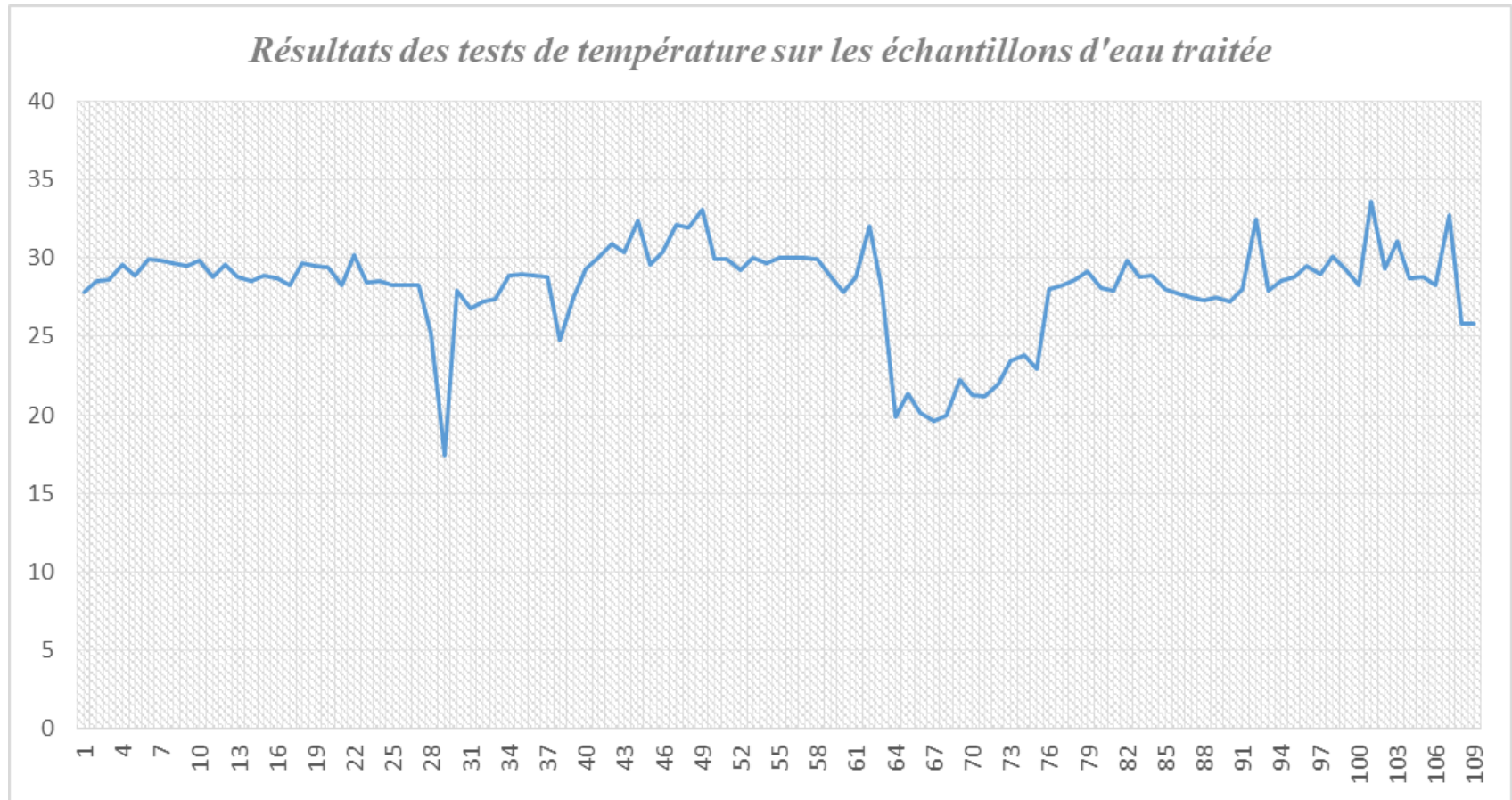
RÉSULTATS

❑ Origine des échantillons/identification de fournisseurs



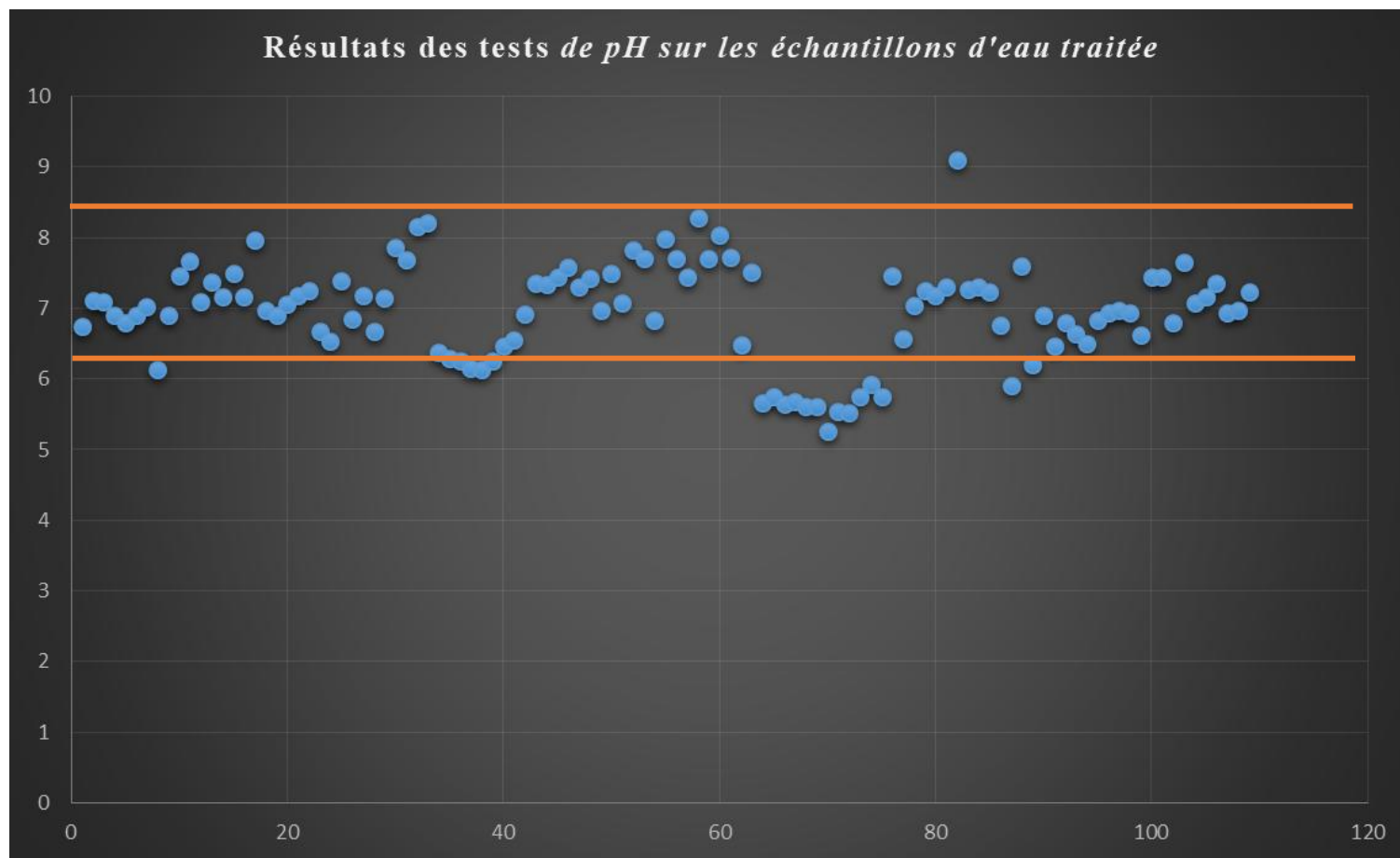
RÉSULTATS

☐ Tests sur place_Température



RÉSULTATS

☐ Tests sur place_pH

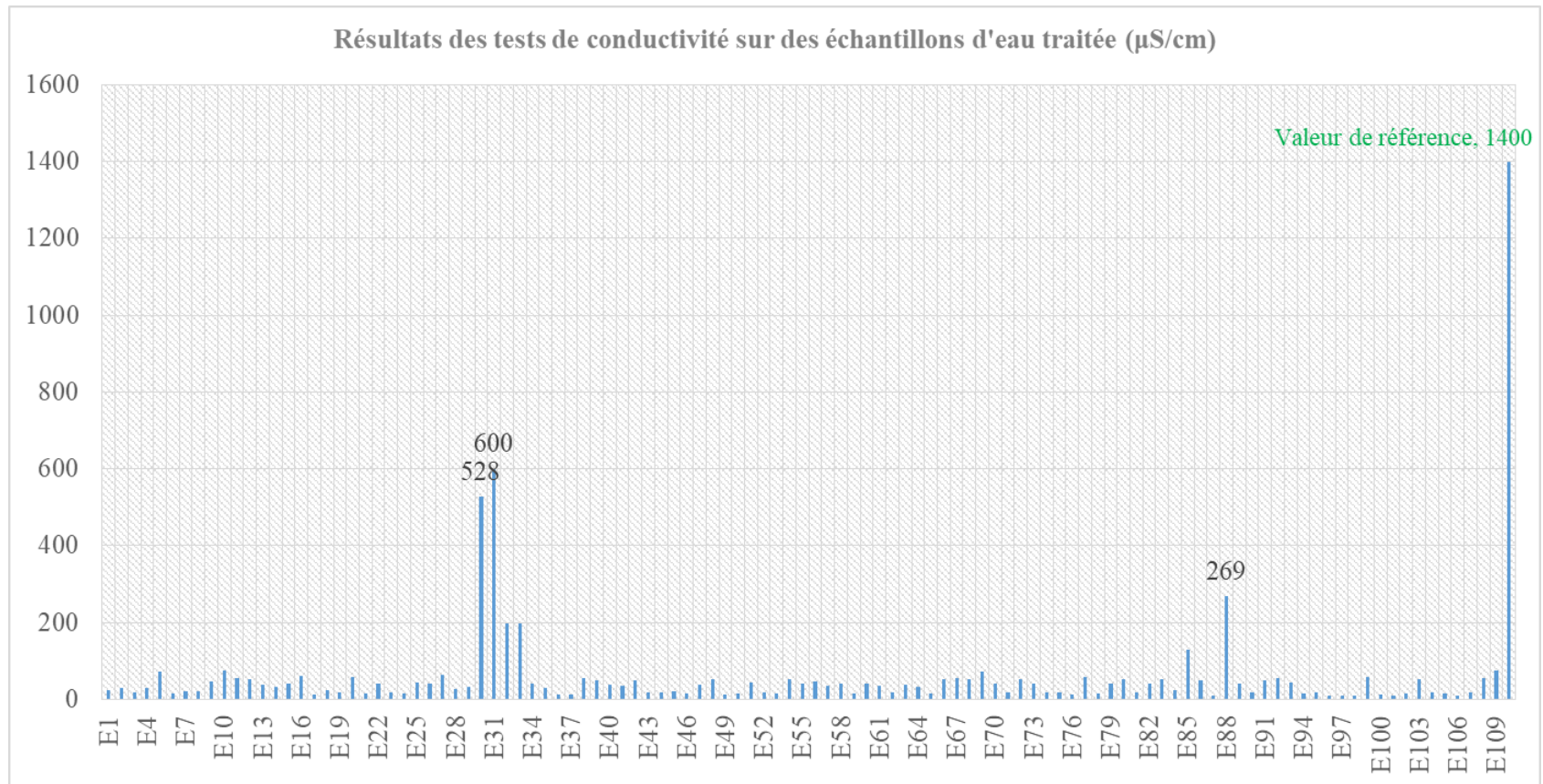


77%

22%

RÉSULTATS

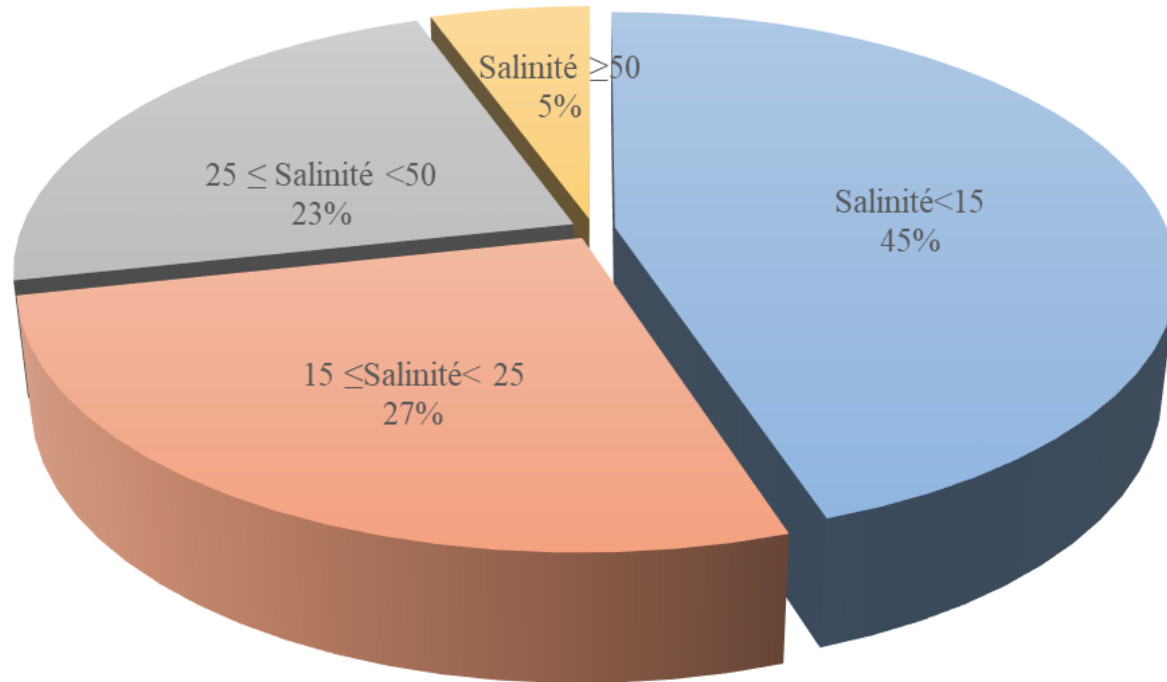
☐ Tests sur place_Conductivité



RÉSULTATS

☐ Tests sur place_Minéralisation (TDS)

Résultats des tests de salinité sur des échantillons d'eau traitée (mg/L)



RÉSULTATS

☐ Tests sur place_Minéralisation (TDS)

Echantillon	Conductivité ($\mu\text{S}/\text{cm}$)	Salinité (mg/L)
Bouteille	8	4
Kiosque de revente	8	4
Bouteille	11	5
Kiosque de revente	11	5
Kiosque de revente	12	6
Sachet d'eau	14	7
Kiosque de revente	14	7
Sachet d'eau	17	8
Kiosque de revente	17	8
Kiosque de traitement sur place	17	8
Kiosque de revente	16	8
Kiosque de revente	17	8
Kiosque de revente	19	9
Norme	1400 $\mu\text{S}/\text{cm}$	700 mg/L

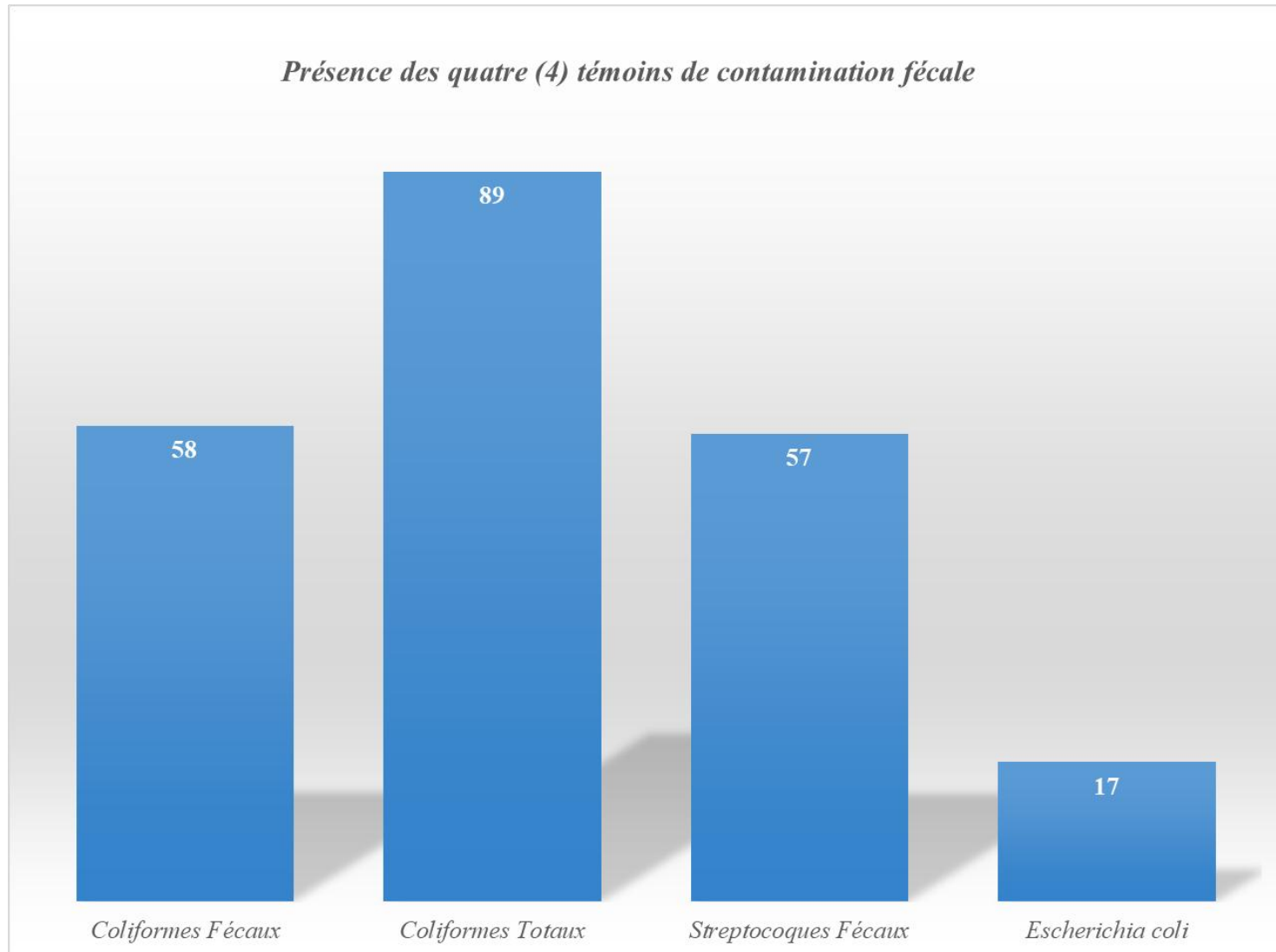
RÉSULTATS

☐ Analyses bactériologiques

Catégories	Échantillons	Echantillons négatifs	Echantillons positifs	% positifs
Bouteilles	15	14	1	6.7
Sachets	27	2	25	92.6
Cinq (5) gallons	2	0	2	100
Kiosques de traitement	5	0	5	100
Kiosques de revente	60	2	58	96.7
Total	109	18	91	83.5

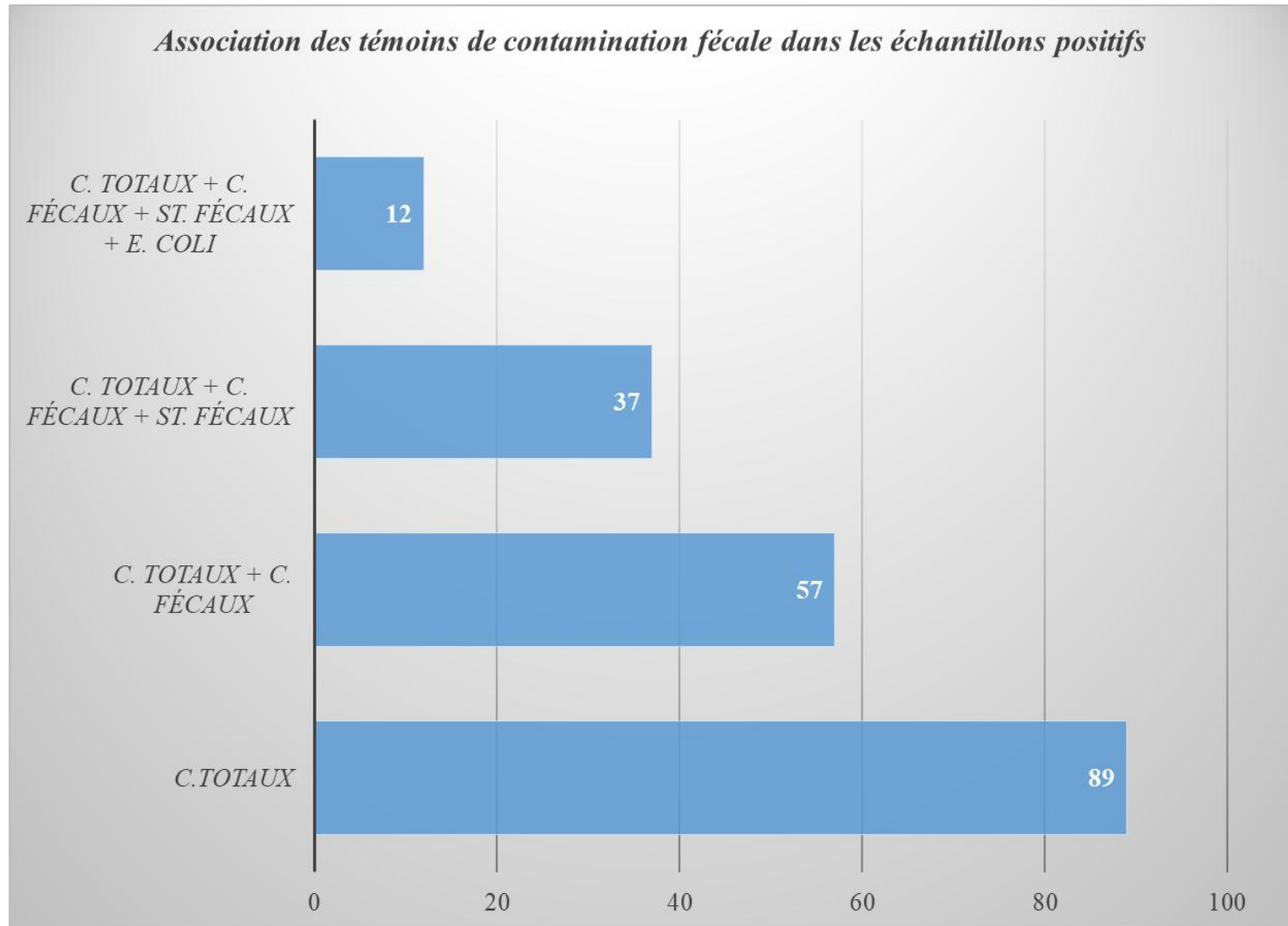
RÉSULTATS

☐ Analyses bactériologiques



RÉSULTATS

☐ Analyses bactériologiques



RÉSULTATS

☐ Analyses bactériologiques

# Echantillons	Catégorie	C. Fécaux (CFU/100ml)	C. Totaux CFU/100ml)	St. fécaux CFU/100ml)	E. coli CFU/100ml)
14	Sachet d'eau	73	>200	39	80
27	Sachet d'eau	>200	>200	90	47
33	Sachet d'eau	68	>200	34	37
34	Sachet d'eau	>200	>200	53	9
39	Sachet d'eau	<1	5	17	17
43	Kiosque de revente	101	>200	1	56
44	Kiosque de revente	59	82	<1	34
48	Kiosque de traitement	35	78	54	7
49	Kiosque de revente	44	>200	84	16
50	Kiosque de revente	>200	>200	52	57
58	Kiosque de revente	34	>200	12	1
60	Kiosque de revente	>200	>200	<1	14
70	Kiosque de revente	16	54	9	37
75	Kiosque de revente	10	134	2	69
79	Kiosque de revente	>200	>200	Négatif	>200
80	Kiosque de revente	>200	>200	5	>200
85	Kiosque de traitement	>200	>200	<1	>200
Normes		0 CFU/100ml	0 CFU/100ml	0 CFU/100ml	0 CFU/100ml

RÉSULTATS

❑ Traitement physico-chimique Vs traitement bactériologique

Echantillons	Conductivité (μ S/cm)	C. Fécaux (CFU/100ml)	C. Totaux CFU/100ml)	St. fécaux CFU/100ml)	E. coli CFU/100ml)
1	10	3	>200	11	<1
2	16	>200	>200	<1	<1
3	17	13	>200	2	<1
4	17	4	85	15	<1
5	42	>200	>200	<1	>200
6	49	>200	>200	1	<1
7	51	>200	>200	5	>200
8	198	<1	<1	<1	<1
9	269	<1	<1	<1	<1
10	600	<1	<1	<1	<1

RÉSULTATS

❑ Transport, stockage et conservation

- Les eaux ensachées sont généralement transportées dans des camions ouverts et les cinq gallons d'eau sont généralement stockés dans les supermarchés et autres lieux de vente au dehors et non à l'abri du soleil.
- Dans les kiosques de revente, les eaux sont stockées dans des châteaux en polyéthylène , généralement placés sur des toits exposés au soleil, parfois durant une période de 8 a 15 jours ou plus.
- Ces conditions sont de nature à altérer les emballages qui par la suite vont laisser migrer certains composés chimiques indésirables dans les eaux.



CONCLUSION

- La qualité de l'eau de boisson constitue un déterminant majeur de la santé publique, aussi bien dans les pays développés que dans ceux en développement.
- Les résultats de cette étude décrivent une situation ponctuelle alarmante du commerce des eaux traitées et/ou conditionnées à travers la RMPP et ses environs tant du point de vue physicochimique que bactériologique
- Cette restitution, qui s'inscrit dans une démarche de reddition de compte, est aussi un prétexte à alimenter des discussions interinstitutionnelles autour des actions rapides et coordonnées pour protéger la population.
- Le MCI continue à travailler avec ses partenaires en vue de l'adoption d'une réglementation générale relative à l'eau potable et la publication de directives traitant des cas spécifiques.

CONCLUSION

- Le MCI de propose de rencontrer les entreprise en vue de fixer les responsabilités, qualifier les infractions aux lois et règlements et fournir une liste de recommandations à appliquer dans un court délai;
- Le MCI entend communiquer au grand public les résultats d'évaluations des entreprises et sanctionner toutes celles qui continuent à fournir une eau de mauvaise qualité sur le marché, conformément aux Avis MCI/JM/DCQPC/0044/09/24 et MCI/JM/DCQPC/0045/09/24 du 13 septembre 2024 ;
- Le MCI compte non seulement reprendre cette étude et l' étendre aux autres départements du pays, mais aussi encourager des recherches universitaires sur des thématiques liées au secteur.

RECOMMANDATIONS/Producteurs et vendeurs

- Appliquer sans délai les dispositions des articles 5 et 6 du décret définissant la réglementation et le contrôle de la production et du commerce des denrées alimentaires du 11 mars 2020 et celles des articles 3, 4, 5, 6, 14, 15 et 16 du décret fixant les règles relatives à la sécurité des biens et services, la loyauté des transactions économiques et la protection du consommateur du 11 mars 2020 ;
- Respecter les règles d'hygiène relatives à la production, la desserte ou le conditionnement de l'eau potable par toutes les personnes intervenant dans le système ;
- Veiller à la salubrité en appliquant les mesures de précaution relatives à l'hygiène du personnel et du milieu et recruter des personnels compétents ;
- Réaliser des séances de formation sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) et de Fabrication (BPF) au profit du personnel ;
- Adopter un système de management de qualité (MQ) de sorte que toutes les opérations soient réalisées de façon efficace et efficiente tout en respectant l'environnement.

RECOMMANDATIONS/Consommateurs

- dont les systèmes immunitaires sont faibles de se montrer prudents quant à la consommation de ces eaux et de ne pas les donner aux enfants dont les systèmes immunitaires ne sont pas encore bien établis ;
- de se montrer intelligents dans leur choix et ne doivent acheter que des marques d'eau pour lesquelles ils disposent un maximum d'informations via les emballages et de s'informer auprès des sources sûres ;
- de s'approvisionner en eau traitée dans des récipients propres préalablement désinfectés et hermétiquement fermés;
- victimes de gastro-entérite suite à la consommation d'une eau, de porter plaintes, via le système de doléance mise en place par le MCI, pour les suites utiles (<https://mci.gouv.ht/doleances.php>).

*Merci pour votre
attention!*